Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260313-2026_22-DE

2026-22 : Convention avec le Centre Nautique de Rennes et de Rance

Rapporteur : Aude POIRIER

Madame POIRIER expose à l'assemblée délibérante que depuis plusieurs années la Commune conventionne avec le Centre Nautique de Rennes et de Rance dans le cadre d'un partenariat sur le développement d'une activité de voile à l'école pour les enfants de la Commune. Elle précise que par délibération en date du 7 mars 2023, la Commune a renouvelé pour une durée de trois ans la convention permettant ce partenariat. Cette convention arrive à son terme.

Il est donc proposé à l'assemblée de la renouveler pour une période de 3 ans à compter du 1er mars 2026.

La commune verse une participation financière de 2 € par an et par habitant au Centre Nautique de Rennes à titre de provision tel que l'a décidé le conseil d'administration du CNR. A l'épuisement de la provision, le CNR sollicite la commune pour avis si besoin supplémentaire.

En contrepartie, des tarifs préférentiels seront pratiqués pour les associations et habitants de Saint-Jouan des Guérets sur :
-les séances de voile scolaire et d'éducation à l'environnement,
-les séances d'éducation à l'environnement
-les activités de groupes pour les publics jeunes et adultes,
-les stages individuels proposés durant les vacances scolaires de la Toussaint, de Pâques et d'été.

Madame POIRIER rappelle qu'en 2025, 48 élèves de l'école publique ont participé à 6 séances de voile. En 2026, ce seront 51 élèves de l'école privée qui participeront à ces stages de voile respectant l'alternance une année sur deux pour les deux écoles. Une séance a également été organisée pour les jeunes de l'Ado'Sphère. De plus, chaque jouannais profite de 15% de réduction lors d'une séance proposée par le centre nautique (voile, kayak).

Vu la convention transmise par le Club Nautique de Rennes et de Rance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'accepter

- Le renouvellement de la convention avec le CNR à compter du 1er mars 2026, pour une période de trois ans.

D'autoriser

- Madame la Maire ou son adjointe à signer ladite convention et à verser la participation financière précitée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET



Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260313-2026_22-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt- six, le mardi 10 mars à vingt heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	3
Nombre de Conseillers présents	:	18
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	6 mars 2026
Date d'affichage du compte-rendu	:	12 mars 2026

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, M. JASLET Nicolas, Mme CICI Rose-Anne, M. DERVILLE Pascal, M. LEMOINE Pierre-Yves, Mme MICHEL Sophie, Mme POIRIER Aude, M. PITEL Philippe, M. STEPHAN Benoît, Mme BUSNOUF Dominique, M. OGIER Olivier, Mme GUILBERT Karine, M. LEPIVERT Jean-Michel, Mme GAUDIOSO Frédérique, M. CHESNAIS Yves, M. FERRY- WILCKZECK Thomas, Mme PORÉE-REPESSÉ Sophie, Mme POTIN Annie.

Absents excusés : M. BOUCHAUDON Raphaël, Mme FOLL Corinne, M. PARMENTELOT Marc.

Absents non excusés : M. PALLAN Clément, M. GOLIVET Jacques.

Pouvoirs : M. BOUCHAUDON Raphaël à Mme POTIN Annie, Mme FOLL Corinne à Mme GAUDIOSO Frédérique, M. PARMENTELOT Marc à Mme GUILBERT Karine.

Présidente : Madame FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : M. DERVILLE Pascal